



Acompte démarrage travaux

Par **OPC**, le **12/06/2013 à 09:36**

[fluo]bonjour[/fluo]
Une entreprise a perçu un acompte de 30% au démarrage des travaux
Le contrat prévoit de déduire l'avance de démarrage entre 40 & 80% de l'avancement des travaux.
L'entreprise n'a pas atteint 40% d'avancement des travaux, elle est en retard et ne vient plus sur le chantier.
Comment récupérer l'avance encaissée par cette dernière?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **12/06/2013 à 09:51**

bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre